

Diasporiques

Les Cahiers du Cercle Gaston-Crémieux

LES CENT ANS DU BUND

1997 est pour le monde juif une année de double centenaire : deux événements majeurs ont eu lieu en 1897. Ils sont en apparence indépendants l'un de l'autre, cependant leur concomitance n'est pas fortuite, et témoigne d'une forte agitation intellectuelle et politique dans le peuple juif à la fin du XIX^e siècle. Cette année-là s'est tenu le Congrès de Bâle, qui a donné naissance aux mouvements sionistes, et qui est célébré avec insistance cette année tant en Israël que par les sionistes de la Diaspora. A l'autre bout du continent, dans la clandestinité au sein de l'empire tsariste, est né en octobre 1897 le parti ouvrier juif BUND (Union générale des travailleurs juifs de Lithuanie, de Pologne et de Russie). Chez les Juifs se sont ainsi cristallisées la même année la postulation étatique et la postulation révolutionnaire. Le BUND a été le premier mouvement laïque à s'adresser aux masses populaires juives dont, à l'époque, la misère était immense, à tenter de les arracher à l'emprise religieuse et à l'antisémitisme ambiant. Bien que la question de l'identité culturelle et du nationalisme fut, au sein du parti, un débat qui se prolongea longtemps, le BUND adopta en 1910 une plate-forme qui prévoyait la liberté du repos le samedi et des écoles d'État yiddish. Allié aux bolcheviks pendant plusieurs années, membre important de la social-démocratie russe, le BUND, en 1912, s'allie avec le parti social-démocrate menchevik au moment de la rupture avec les bolcheviks. Malgré ses difficultés bien connues en Russie après la révolution d'Octobre, le BUND, notamment en Pologne, continua à jouer un rôle considérable jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Nous n'évoquerons pas ici toutes les péripéties des combats menés contre le capitalisme, contre le stalinisme, contre le sionisme (mais pas, comme on a eu tendance à le dire, contre tous les partis sionistes) — beaucoup de « contre », mais aussi beaucoup de « pour » — pour la justice sociale, pour l'égalité des minorités, pour le socialisme, pour la culture yiddish, pour l'éducation populaire... Un colloque organisé à l'occasion de ce centenaire va éclairer de nombreux aspects de l'histoire et de la pensée bundistes. Nous vous convions à y venir nombreux. Nous nous sommes associés à cette célébration et à cette réflexion, car l'histoire, les idées, les luttes et la passion du BUND nous concernent tout particulièrement : ses idées fondatrices restent aujourd'hui d'une grande actualité et sa conception de la « doykoyt » (ou enracinement diasporique) tant discutée, tant critiquée, reste un concept majeur dans l'histoire et dans l'actualité des Juifs.



Le BUND a disparu de la scène historique, victime de la violence hitlérienne : non seulement le « peuple bundiste » a été assassiné, mais on a dit, absurdement, que le malheur du peuple juif venait de ce qu'il avait trop étroitement embrassé l'idée diasporique. Critique ou accusation qui donne à croire que l'imprévisible pouvait être prévu, que des événements qui se sont produits à cause et à la suite de la Shoah se seraient également produits si elle n'avait pas eu lieu.

Aujourd'hui, les conditions d'existence des Juifs dans le monde sont très différentes de ce qu'elles étaient à l'époque où le BUND a combattu et développé sa doctrine. Dans la Diaspora, les Juifs appartiennent généralement aux classes moyennes ou supérieures. L'état d'Israël est devenu, pour beaucoup de Juifs diasporiques, un pôle d'attraction. L'identité juive a subi des modifications importantes ; désormais, sa défense se fait souvent en dehors des repères

religieux, mais aussi en dehors de la langue commune qui était un ciment culturel et spirituel avant la Shoah. Mais ce n'est pas être passéiste que de penser que la Diaspora doit s'assumer elle-même et développer des marques d'identité qui lui sont particulières, et surtout que le socialisme démocratique a encore beaucoup à dire et à apporter au début du troisième millénaire.

Ceux qui, d'une manière plus ou moins directe se considèrent comme les héritiers du BUND, et aussi ceux qui, à force de réfléchir à l'autonomie de la Diaspora se sont fait qualifier de « néo-bundistes », ont aujourd'hui une occasion unique de faire le point sur leurs idées en réfléchissant à celles de grands ancêtres. Enfin, un nouvel équilibre est en train de s'établir entre Israël et la Diaspora : il devrait entraîner des clarifications et produire des idées nouvelles, pour permettre aux pensées diasporiques et sionistes, d'en finir avec leur antagonisme. ■

n° 4

4^e trimestre 1997

Le Débat	2
Immigration-soupçon	
Cercle Gaston-Crémieux	
Le CRIF va-t-il se décider à bouger ?	
Hier et Demain	4
E. Prawidlo : Jérusalem paralysée	
La Culture	5
Livres : J. Burko ;	
Polémique : S. Ernt	
Musique : D. Milhaud, J. Salmona	
Cuisine : E. De Pomiane	
Humeur	11
Lieux de Mémoire	11
E. Kahn : visite à Babi Yar	
E. Evtouchenko : poème	
Textes	13
K. Nezan : Le problème kurde	
R. Marienstras : Pourquoi se souvenir ?	

Immigration-soupçon

Dans l'éditorial de son dernier numéro, intitulé « Au pied du mur », Diasporiques affirmait qu'il y avait deux façons d'aborder le problème de l'immigration : « l'une, crispée, que symbolise l'absurde mot d'ordre « d'immigration zéro »..., l'autre, ouverte et courageuse, consistant à affirmer le principe selon lequel l'immigration est un facteur positif d'évolution de ce pays et à en tirer des conséquences quant aux conditions d'accueil et d'intégration des immigrés ».

Quelques mois plus tard, où en sommes-nous ? On ne peut accuser les pouvoirs publics d'avoir chômé. Le rapport Weil a été rédigé tambour battant et le gouvernement s'apprête, dans la foulée, à légiférer. Qui lit attentivement ce rapport¹ ne peut que rendre hommage à son sérieux et prendre acte de sa volonté d'éviter toute emphase idéologique pour se concentrer sur les mesures législatives et réglementaires susceptibles de faire progresser la situation actuelle. Ce que l'on sait des projets de loi en gestation, au moment où ont été écrites ces lignes, va apparemment dans le même sens. Et nul ne peut nier la réalité des progrès qui se dessinent : qu'il s'agisse, pour l'attribution de la nationalité, du retour au droit du sol ou, vis-à-vis de l'immigration en tant que telle, des mesures en préparation sur l'élargissement du droit d'asile ou sur le regroupement des familles, la simplification des procédures d'accueil, la circulation et le versement des pensions des migrants retraités par exemple.

D'où vient dès lors ce sentiment d'amertume qui étreint tous ceux qui espéraient « autre chose », à commencer par l'abrogation pure et simple des lois Pasqua-Debré ? On ne peut certes balayer d'un revers de main l'argumentation qui est opposée à cette mesure symbolique, et notamment celle développée par Patrick

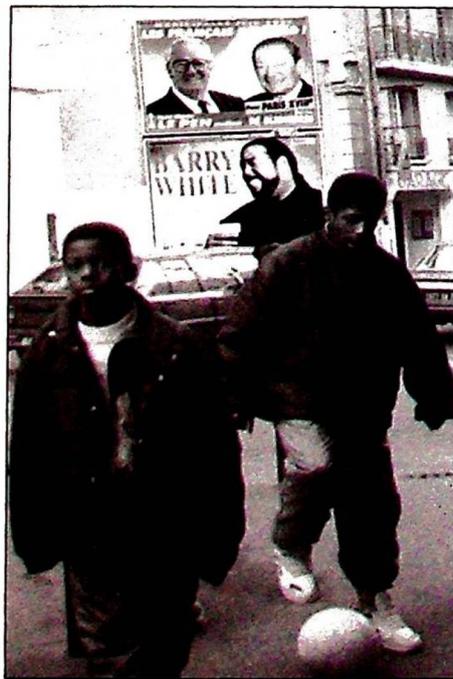
Weil dans l'introduction de son second rapport (celui qui porte spécifiquement sur l'immigration). « Toutes les modifications (antérieures) ont été présentées à gauche comme à droite comme une annulation de la modification précédente, ce qui n'était jamais le cas en fait », écrit-il, sans doute à juste titre. Et d'ajouter : « Les approches opposées... se sont entrelacées, sans considération pour la paralysie qu'elles contribuaient à créer sur le terrain du contrôle et sur celui du droit ». Dont acte. Mais le parti-pris ainsi adopté est délibérément technique, alors que l'on attendait une prise de position d'ordre essentiellement politique : un changement radical de la teneur du message sur l'immigration.

S'agissant des améliorations techniques évoquées, rien ne permet d'être assuré qu'elles auront une influence décisive dans leur champ spécifique d'application. Ce que l'on sait du détail des dispositions législatives et réglementaires envisagées ne laisse pas au contraire d'inquiéter : non portées par un discours politique fort, les mesures en question peuvent parfaitement se révéler quasi inopérantes dans la réalité quotidienne, qui, pour l'essentiel, restera soumise aux mêmes pouvoirs exécutifs qu'aujourd'hui, maires et préfets, sans que soient rétablies, par exemple, les commissions de recours sup-

primées par la loi Debré ou encore, apparemment, que l'on renonce aux certificats d'hébergement, et alors même que les dispositions répressives seront intensifiées... Quant à la politique de l'immigration à proprement parler, l'on ne peut qu'être déçu qu'elle ne soit nulle part explicitée. On évoque, dans le rapport, les principes gouvernant celle que mena le Général de Gaulle, mais pas ceux dont on voudrait aujourd'hui s'inspirer. La volonté de parvenir, en restant le plus discret possible, à une solution consensuelle est au contraire évidente. Mais si l'on peut en comprendre les motivations, on peut douter de sa légitimité et de son réalisme.

De sa légitimité d'abord. Lorsque la peine de mort a été abolie, au début du premier septennat de François Mitterrand, cette mesure était loin de faire l'unanimité, même à gauche. C'était néanmoins un engagement fort de la campagne, qui a été respecté. La demande d'abrogation des lois Pasqua-Debré s'inscrit dans le même ordre symbolique, celui de la rupture avec une certaine conception de l'organisation de la cité. On ne peut que regretter que cette dimension, essentielle, semble échapper à nos actuels gouvernants, et cela même si leur position se veut, face aux décisions à prendre, empreinte de « réalisme ».

De son réalisme ensuite, précisément. La « cohabitation » politique actuelle n'est en aucune manière porteuse de solutions consensuelles. Toute différente serait la situation si nous avions affaire à un gouvernement de coalition entre gauche et droite : on pourrait alors espérer, sur un certain nombre de grands problèmes de société, dont celui de l'immigration, parvenir, entre démocrates (c'est-à-dire en excluant ceux qui bafouent la démocratie) à des solutions relativement stables et, à cette fin, promouvoir une culture du compromis. Mais, en l'occurrence, tout laisse à penser que ce domaine restera un excellent terrain d'attaque pour la droite une fois les échéances électorales proches, quelles que soient les mesures aujourd'hui adoptées par la majorité. À quoi sert, dans ces conditions, de renoncer à faire ce pour quoi on a été élu ? De telles erreurs politiques ont déjà été commises dans le passé,



¹ Il est en fait composé de deux rapports, le premier sur la nationalité, l'autre sur l'immigration. On peut se le procurer en écrivant à la Documentation française, 29, quai Voltaire 75007 Paris. Télécopie 01 40 15 72 30 (Prix : 85F).

elles se sont toujours révélées particulièrement lourdes.

La seule façon d'aller réellement de l'avant aujourd'hui n'est pas de trouver des formules améliorées pour *subir* l'immigration (à l'exception, certes heureuse — mais dont le caractère exceptionnel, précisément, déforme le sens et la portée — de l'accueil beaucoup plus ouvert d'étrangers « utiles », comme les étudiants ou les scientifiques). Elle serait de trouver d'autres arguments pour limiter les flux d'entrée que de rapprocher — nous aussi ! — immigration et chômage (« *Certes la porte de l'immigration de travail non qualifiée doit rester fermée ; des millions de chômeurs sont à la recherche d'un emploi et ce contexte ne permet aucun autre choix* »¹), dans la mesure même où

nous savons que les choses ne sont pas si simples. Elle serait de rappeler que l'immigration est d'abord un mouvement vers la vie d'hommes et de femmes qui essaient d'échapper à la misère, et que nous ne pouvons pas nous murer dans une indifférence de nantis par rapport à cet appel bien souvent désespéré. N'est-ce pas, au demeurant, l'intérêt à long terme, bien compris, de nos pays, que de renforcer ainsi leur démographie faiblissante ? Encore faudrait-il pour cela que l'on parle dans les textes en préparation, un peu plus qu'on ne semble le faire, de l'accueil des immigrés, non seulement aux frontières, mais aussi en tant que citoyens potentiels, qu'il faut former et intégrer, dans l'esprit que nous développons dans le numéro 3 de *Diasporiques*...

Le dernier mot de cette affaire n'est pas dit : il est encore temps d'intervenir. Il est encore temps d'introduire le discours politique qui fait cruellement défaut. Nous écrivions, en conclusion de notre communiqué du 16 mai 1997 : « *Rendu vigilant par les expériences passées, le Cercle Gaston Crémieux appelle à exercer une pression continue pour qu'au delà des engagements électoraux ces orientations soient effectivement prises et traduites dans les faits par la gauche revenue au pouvoir* ». On ne saurait mieux dire !

Gouvernement de la France, encore un effort ! ■

Le Cercle Gaston Crémieux

¹ Rapport Weil, p. 49.

LE CRIF VA-T-IL SE DÉCIDER À BOUGER ?

Dans notre dernier numéro, nous avons publié une lettre ouverte au CRIF (Conseil représentatif des organisations juives de France), rédigée par le Cercle Gaston-Crémieux, conjointement avec cinq autres organisations laïques juives, à propos de la détérioration de la situation au Proche-Orient (Cf. *Diasporiques* n°3, p. 2). Une délégation de ces organisations a depuis été reçue par la Commission d'études politiques du CRIF. On trouvera ci-après le texte de la déclaration liminaire lue par Richard Marienstras, au nom des organisations laïques juives, au début de la réunion. La commission d'études politiques du CRIF s'est engagée, après la discussion, à transmettre ce document à son Comité directeur. Dont acte. Mais pour le moment on en reste là, alors même que l'évolution dramatique de la situation sur le terrain nous interpelle de plus en plus intensément. Le silence de la majorité des organisations juives se fait chaque jour plus pesant et plus troublant.

Mesdames et Messieurs,

Au nom des organisations juives laïques signataires du texte qui nous rassemble aujourd'hui, je tiens à vous remercier de nous avoir donné cette occasion de vous exposer à loisir notre position relative aux événements qui se passent actuellement en Israël, et à la manière dont le CRIF y a fait écho, ou plutôt, s'est abstenu d'y faire écho. Votre invitation est en elle-même un signe que nous jugeons extrêmement positif.

Dans notre lettre ouverte au CRIF, nous avons exprimé la satisfaction avec laquelle nous avons accueilli les accords d'Oslo. Nous avons indiqué que de tels accords doivent être respectés par les parties signataires, dans leur lettre comme dans leur esprit. Il nous a paru, comme, d'ailleurs, à la quasi totalité de l'opinion internationale, que l'esprit de ces accords n'était pas respecté par le gouvernement d'Israël, en particulier quand il a décidé de construire des logements juifs à Har Homa, dans la partie orientale de Jérusalem. La question que nous soulevions n'était pas celle du droit que peut avoir le gouvernement israélien à décider de telle ou telle action, mais bien celle de l'opportunité d'une telle décision et de sa conformité avec l'esprit des accords d'Oslo.

Nous avons d'autre part informé le CRIF qu'à la suite d'un appel signé par un millier de personnes, nos organisations avaient réprovoqué cette politique le 15 mars dernier, à la mairie du XXe arrondissement de Paris, en présence et

avec la participation de deux députés israéliens, et avec l'appui de Shalom Archav ; puis quelques semaines plus tard, à la mairie du IIIe arrondissement. Ces deux manifestations ont rassemblé un nombre considérable de personnes. Cette affluence témoigne de la préoccupation que suscite chez de nombreux amis d'Israël la non-application des accords d'Oslo et le gel des négociations.

Il nous paraît important de vous expliquer, plus précisément les raisons pour lesquelles il nous semble que le CRIF se doit de prendre position sur ces événements.

**** D'abord, nous pensons que le processus de paix n'est pas un phénomène politique qui ne concerne que le Proche-Orient. Outre ses répercussions internationales — les réactions du gouvernement des États-Unis et des gouvernements européens le montrent — il a des répercussions sur la situation des Juifs dans la Diaspora.*

**** Ceux-ci, pour une part importante, soutiennent le processus de paix. Il ne paraît pas acceptable qu'une organisation qui se veut représentative ne tienne pas compte de leurs sentiments — même si ces sentiments ne sont pas, parmi les Juifs diasporiques, unanimes. Mais le silence n'est un appui qu'à la politique qui se fait au jour le jour en Israël. Il néglige gravement l'opinion de ceux qui pensent que cette politique est néfaste, tant pour les Israéliens que pour les Juifs du monde entier.*

*** On dit parfois que le gouvernement israélien, démocratiquement élu, doit gouverner à sa guise, sans que les Juifs diasporiques aient à se mêler de ses décisions. Il faut cependant tenir compte du fait que dans la Diaspora, où des Juifs nombreux sont engagés dans diverses luttes pour les droits de l'homme dans le monde, et interviennent pour dire leurs sentiments sur ce qui se passe dans des dizaines de pays lointains, il serait paradoxal et absurde que le seul pays à propos duquel il faudrait qu'ils se taisent soit justement Israël. Et cela, à un moment où, en France, on constate des signes divers de la résurgence d'un antisémitisme qui se nourrit de ce qu'il appelle le soutien des Juifs à la politique colonisatrice, oppressive, anti-palestinienne d'un gouvernement israélien qui a perdu l'immense popularité que lui avaient valu les accords d'Oslo. Notre souci est grand, non seulement en ce qui concerne la sécurité d'Israël, mais en ce qui concerne aussi l'image d'Israël dans le monde.

*** Une prise de position des Juifs de la Diaspora ne constitue pas une ingérence dans la liberté politique du gouvernement israélien. C'est une position morale plus que politique — une position qui doit aider à rompre le silence autour de tous ceux qui, en Israël — et ils sont désormais majoritaires, si l'on en croit les sondages — luttent pour une politique de paix qui se donnerait les moyens politiques et moraux de parvenir à la paix.

*** Et qui luttent aussi pour un Israël démocratique, un Israël humaniste, où les liens entre Israël et la Diaspora ne seraient pas mis en péril par des conceptions religieuses extrêmes, et difficilement acceptables, par exemple, par les

tenants du judaïsme libéral aux États-Unis, où déjà certaines fédérations du United Jewish Appeal s'efforcent cette année de collecter des fonds sans mentionner Israël dans leurs appels pour la collecte.

*** Mais il y a une raison supplémentaire pour laquelle le CRIF se doit de prendre position, avec toutes les nuances que l'on voudra, sur ces questions. Tout le monde constate la faiblesse grandissante du Judaïsme organisé en France. Si le CRIF, qui est le regroupement politique des organisations juives de France, souhaite regagner ou accroître sa représentativité, il ne peut faire moins, s'agissant de ses déclarations publiques, que — disons — la Fédération protestante de France, qui n'hésite jamais à prendre des positions courageuses et parfois difficiles sur de très nombreux sujets.

*** Pour refaire une communauté organisée digne de ce nom, dont les jeunes, en particulier, ne se détourneraient pas, mais qu'au contraire ils viendraient soutenir, il faut faire en sorte que celle-ci apparaisse comme porteuse d'une morale ferme, de principes démocratiques clairs et de valeurs laïques qui caractérisent les citoyens français que nous sommes.

*** Rien de cela n'apparaît dans son silence : le silence est signe d'inconditionnalité et, dans la conjoncture actuelle, l'inconditionnalité est une faute politique, une faute intellectuelle et une faute morale. Rien de cela n'attirera la jeunesse, ni même ces Juifs invisibles aux institutions et qui sont devenus, face aux institutions du silence, les Juifs d'un nouveau silence.



Depuis, de nombreuses initiatives, toujours en marge de la communauté officielle, ont surgi, pour manifester le soutien des Juifs de France au processus de paix. Notamment, il s'est créé un Comité pour la Sauvegarde des Accords d'Oslo, né de l'initiative de quelques personnalités, et que chacun peut rejoindre (c/o Ruth Fein, 209, rue St Honoré, 75001 Paris).

HIER ET DEMAIN

JÉRUSALEM PARALYSÉE ?

Propos recueillis auprès d'Evelyn Prawidlo

Parmi les nombreux problèmes que pose la paix au Proche-Orient, la question de Jérusalem est une des plus épineuses... Il y a eu de nombreuses initiatives pour lui trouver une solution constructive, et des bonnes volontés se sont souvent exprimées en marge de l'establishment politique. C'est notamment le cas de THE JERUSALEM LINK, association née en 1992 d'une rencontre — à l'époque, exceptionnelle

— entre Israéliennes et Palestiniennes, tenues à la suite de la manifestation « Give Peace a Chance », organisée en 1989 à Bruxelles par S. et D. Susskind. The Jerusalem Link a la particularité d'unir des femmes des deux parties de cette ville, des israéliennes qui ont formé l'organisation « Bat Shalom » et des palestiniennes, regroupées dans l'organisation « Jerusalem Center for Women ». The Jerusalem Link a



l'audace et le courage d'essayer de tisser des liens pragmatiques entre Jérusalem-Est, arabe, et la cité israélienne. Les initiatives et les espoirs de cette association connaissent des aléas, au gré des attentats et des tensions entre les deux communautés.

Ces derniers mois, c'était plutôt le découragement. Et cependant, pour le

30^e anniversaire de l'occupation de Jérusalem-Est par les Israéliens, *The Jerusalem Link* a organisé, avec le soutien matériel de la Communauté Européenne et une participation active de la Diaspora, du 17 au 21 juin de cette année, un ensemble de manifestations, tenues dans les deux parties de la ville. Un comité international de parrainage a réuni des noms prestigieux ; les ambassades ou consulats de neuf pays européens ont apporté leur soutien. On a prévu notamment un grand symposium dans un hôtel de Jérusalem-Est, ouvert à tous les habitants de la ville, autour du thème « Partager Jérusalem, deux capitales

pour deux États ». On a organisé des expositions des œuvres d'artistes des deux communautés, des concerts alternés dans les deux parties de la ville, des visites guidées de lieux « sensibles », tels que l'Esplanade des Mosquées, les implantations juives autour de la cité, les routes séparées pour Israéliens et pour Palestiniens, la « ligne verte », etc. La cinquième et dernière journée de ces rencontres devait être couronnée par une « marche de la paix », menant les participants vers la Piscine du Sultan à Jérusalem-Ouest depuis la Porte de Damas, dans la partie orientale de Jérusalem. La marche devait s'achever par un grand

concert en soirée de la chanteuse irlandaise Sinead O'Connor.

Tout cela s'est déroulé comme prévu, ou presque... Le cœur n'y était pas tout à fait ; la menace que tout le monde sentait planer du fait de la politique de Netanyahou, l'ombre de Har Homa, ont obscurci l'événement. Des menaces « anonymes » de mort ont fait renoncer au dernier moment Sinead O'Connor à son concert. Le symposium s'est tenu dans une salle de 300 places. La grande marche est parvenue à réunir 2 000 jambes, comme a compté un partisan de la paix... En vérité, en cette fin de juin 1997 le moment n'était pas très propice aux manifestations fraternelles. Et si la presse européenne a parlé de l'événement, c'est « grâce » au scandale qu'avait été l'annulation, sous la menace, du concert final : pour souligner encore l'intransigeance des extrémistes acharnés contre la paix, plutôt que les efforts des défenseurs de cette paix.

Et cependant, il fallait le faire. Et cependant, il est inacceptable de céder au découragement. Car l'avenir est à la paix. Il faut que nous y pensions tous les jours. Et il faut continuer d'agir. ■



LA CULTURE

Les Livres

Line MELLER : *Un marché sans Juifs...* À compte d'auteur, Paris, 1977, 127 pages ; prix : 67 francs.

Cette rubrique s'attache à signaler, avant tout, les livres utiles au lecteur, et en particulier les ouvrages qui risqueraient de passer inaperçus de lui. C'est le cas de ce petit livre, que son auteur a écrit non par ambition littéraire mais pour raconter les derniers Juifs d'Algérie, ceux qui subsistent là-bas trente-cinq ans après l'exode général, et qui s'éteignent doucement de vieillesse et d'oubli, souvent dans la solitude et le dénuement. Cet oubli est

intolérable, et c'est pour le combattre que Line Meller a pris la plume. L'auteur est elle-même née à Blida ; ce pays a été — est — le sien. En tant que responsable en Algérie de l'American Joint Distribution Committee, elle a eu l'occasion de côtoyer au quotidien des gens simples et attachants. La guirlande d'histoires de Louisa, de Moshé, de Julie, de Fergane ou d'Ouardia, elle l'a cueillie directement — en marge de l'Histoire.



Le titre du recueil évoque un dicton algérien : *Souk blé Ihoud quif chrâa blé cheoud...* : « un marché sans Juifs, c'est comme une justice sans témoins ». C'est donc un témoignage pour la justice.

Vous trouverez ce livre dans les librairies juives de Paris, ou chez l'auteur, Line Meller-Saïd, 12, av. Louis Pasteur, 92220 Bagneux.

(☎ : 01 46 64 51 29)

Jacques Burko

Polémique sur le livre « Éduquer contre Auschwitz » : quelques réticences

Sophie ERNCT

Le hasard a fait que, au moment où nos amis du Cercle, Pierre Vidal-Naquet et Elise Marienstras, faisaient paraître de très élogieux compte rendus du livre de Jean-François Forges, *Eduquer contre Auschwitz*, je mettais la dernière main à un article, « Pédagogiser la Shoah ? », dans lequel j'exprimais, tout au contraire, certaines réticences de fond au sujet de ce livre, bien que de façon marginale¹. Il s'agissait de parler du « devoir de mémoire », du silence et du vacarme, de la difficulté de la transmission, à partir d'une position subjective — celle que nous sommes nombreux à partager au cercle Gaston-Crémieux, d'être issus d'un monde anéanti, et dont je serai toujours reconnaissante au cercle de m'avoir permis, précisément, de la partager. C'est un article que j'ai écrit sous pseudonyme, pour diverses raisons mais notamment parce que je n'ai pas envie d'être étiquetée pour le restant de mes jours « descendante de déportés », ou même « représentante des victimes », comme le dit J.-F. Forges. Vous êtes sans doute nombreux à avoir expérimenté ce piège : tenter de dire quelque chose d'une histoire subjective, de part en part hantée par les fantômes les plus angoissants de l'Histoire du siècle — et se retrouver piégé dans le regard des autres.

Certes, lorsqu'on a subi des choses dures, injustes, on a besoin de les faire reconnaître publiquement. Par un procès, si l'on peut. Par un récit. Par une cérémonie. Peut-être n'est-on vraiment quitte d'une injustice que lorsque du moins, à défaut de voir puni le coupable, la vérité est dite et partagée par les autres. Mais on ne veut pas pour autant être cloué comme un papillon chloroformé dans le statut ontologique de victime essentielle — ou de « représentant des victimes ». Je crois que cela a été vrai des générations qui ont directement subi les événements, celles des grands-parents et des parents, ce l'est peut-être plus encore de ma génération, qui vit avec des fantômes, mais dont l'enfance et l'adolescence choyées dans l'opulence joyeuse des années 70 rendent absurde l'assignation au rôle de victimes.

Une conception discutable de la transmission

Je comprends bien ce qui a pu convaincre dans le travail de J.-F. Forges : c'est un travail pionnier, honnête, très sérieusement documenté auprès des meilleurs auteurs. J'ai sans doute été un peu injuste envers lui car je me souciais davantage de mettre en exergue une certaine orientation de sa philosophie éducative que de donner un compte rendu détaillé et nuancé, à divers points de vue, de l'ensemble de son livre. On y trouve effectivement quantité de suggestions qui seront utiles aux professeurs ; il peut témoigner d'une expérience menée dans le souci de l'exactitude historique et dans le respect de la sensibilité des jeunes élèves. Alors, d'où viennent mes réticences ? Elle ne concernent pas le projet lui-même d'un enseignement d'histoire, assurément indispensable, mais la façon dont il est justifié et conçu — indistinctement, comme devoir de mémoire, prévention contre le

mal, éducation morale, recueillement devant les victimes, et élucidation historique, tous registres mêlés. Transmettre la mémoire et l'histoire de la Shoah, pense-t-il, donner à voir le visage des victimes et faire percevoir l'horreur du génocide, c'est *ipso facto* éduquer contre Auschwitz, faire que des jeunes seront acquis à la résistance contre l'horreur.

Autant le travail accompli par ce professeur d'histoire me paraît intéressant et estimable, autant la philosophie qui l'entoure, la justification invoquée me paraissent douteuses, et son orientation générale propre à susciter des imitations d'autant plus contestables qu'elles ne seront plus, comme c'est le cas, inspirées par la passion d'une vie. Pour le dire rapidement, je trouve complètement illusoire de chercher à construire une éducation morale en se fondant sur la mémoire d'Auschwitz, supposée donner une sorte de conversion au bien par refus du monstrueux. C'est mettre la Passion du peuple juif à la place de la Passion du Christ, mais il est douteux que cela produise de meilleurs résultats du point de vue de la moralisation de la population... C'est vouloir faire de l'édification à partir de l'événement le plus radicalement destructeur de toute édification.

« Devoir de mémoire »

À l'origine, mon propos central n'était pas tant de recenser ce qui se fait à l'école, que de m'interroger sur ce « devoir de mémoire » dont on nous rebat les oreilles, après plus de trente ans de silence oppressant. Pour le dire rapidement, je trouve qu'il y a une façon incantatoire de clamer l'impératif d'une transmission qui est l'exact équivalent du silence et du refus de savoir. Comment se débarrasser au plus vite d'un savoir angoissant ? Il y a plusieurs façons de manquer la vérité : par le mensonge, par le silence, par le bruit, par la rengaine.

Avant de proclamer un devoir de mémoire, et de transférer le devoir en question sur les jeunes et sur l'école, bon débarras, avons-nous vraiment réalisé tout ce qui nous oblige à comprendre ce qui s'est passé ? Comprendre la barbarie comme un résidu venant du fond des âges, peu à peu vaincu par la longue marche de la civilisation ; comprendre la monstruosité inhumaine comme le surgissement d'un fond de bestialité peu à peu vaincu par les Lumières, c'est ne pas voir ce qui était écrit en grosses lettres : que l'inhumanité est faite de la même étoffe que la civilisation, qu'elle est une virtualité secrétée par la civilisation, qu'elle relève de la même puissance d'invention que les plus belles créations de l'humanité.

Ce qui est angoissant, dans un premier temps, c'est de voir ce qu'on a fait aux victimes. Et dans un deuxième temps, de reconnaître dans la société des exécuteurs et des témoins une société d'hommes ordinaires, étrangement familière. Le scandale qui a éclaté en Suède et qui révèle comment la social-démocratie a pu susciter et légitimer au nom du bien commun des stérilisations forcées nous confirme encore, s'il était besoin, que nous vivons dans une civilisation fortement ambivalente,

1. J.-F. Forges, Rony Brauman et Philippe Joutard ont réagi à mon texte, et l'ensemble paraît dans *le Débat* de cet automne 97.

porteuse de grandes promesses et de non moins grandes potentialités de perversions de ces mêmes promesses.

C'est un rapport au monde, aux autres, à l'action, à l'avenir qui en devient profondément inconfortable. Pas étonnant qu'une quantité d'idéologies d'orientations opposées conspirant pour l'évacuer, qui cherchent soit à nier ou minimiser le mal, soit à en donner une « explication » bien circonscrite à un facteur remédiable (le grand capital, l'antisémitisme allemand, Hitler, la bestialité non encore civilisée...).

La difficulté de cette « mémoire », si l'on en tire vraiment les implications, c'est qu'elle détruit la plupart de nos convictions les plus porteuses d'espoir, et notamment la confiance dans le progrès.

Cela en rend la transmission tout à fait problématique, notamment la transmission aux jeunes dans le cadre scolaire. Croyant rendre un hommage au film, au très grand film de Lanzmann, les professeurs vantent sa valeur comme matériel pédagogique — comme si Lanzmann avait voulu s'adresser à des gamins de dix-huit ans ! Comme si *Shoah* laissait quelque illusion du type : « *transmettre pour que plus jamais ça* » !

La transmission-prévention

On voit bien que quelque chose se cherche en ce moment, tant du côté des commémorations que de l'enseignement. Une fois disparu le prétexte du chiffre rond des divers cinquantenaires, qui a permis de faire reconnaître et célébrer bien des événements jusqu'alors occultés ou mal connus, il y a à inventer les modalités d'une transmission qui est de toute évidence difficile. Or, l'incantation du « devoir de mémoire » tend à emmêler les registres et à embrouiller les problèmes.

Que nous dit-on ? « Le devoir de mémoire, pour que plus jamais ça ». C'est une étrange conception, si courante que nous ne relevons même plus ce qu'elle a de boiteux. C'est une façon plutôt sommaire et pas très crédible, après cent années de freudisme, de concevoir la genèse du comportement moral : on vous fait connaître une réalité monstrueuse, on crée un traumatisme moral, et vous voilà vacciné contre le mal. Les êtres humains ne fonctionnent pas comme ça, pas si simplement.

« Il faut transmettre la mémoire de la Shoah pour que cela ne recommence pas » : on peut tomber d'accord avec chacune des deux parties de la phrase, mais pas avec leur emboîtement. Transmettre, oui, parce que nous nous comprenons comme société historique, lucidement consciente de son passé, et que ne pas transmettre serait le plus énorme des mensonges. Si l'on prétendait écrire et enseigner l'histoire du XX^e siècle en omettant l'histoire des crimes nazis, il y aurait tromperie. Il y a un devoir de vérité, si l'histoire est ce qu'elle prétend être.

Et il y a, par ailleurs, devoir de lutter contre les risques énormes que secrète la modernité. Qu'il y ait intérêt à connaître beaucoup d'histoire pour déchiffrer le présent et les tendances qui orientent le présent, certes. Mais il s'agit là d'un processus indirect, long, il s'agit d'une ascèse intellectuelle, pas d'un choc moral — l'histoire utile à l'intelligence du présent, c'est l'ensemble des processus politiques, économiques, juridiques, sociaux, culturels, ce n'est pas le recueillement devant les victimes, qui n'ont rien à nous apprendre sur ce qui a rendu

possible leur extermination.

Un devoir de lucidité, donc un besoin d'histoire

Pour parler en termes de devoir, je crois qu'il y a donc un devoir de vigilance à l'égard du présent, qui requiert une certaine connaissance historique — bien plus qu'un devoir de mémoire. On emploie constamment la catégorie quelque peu confuse de mémoire, mais la mémoire collective est un fait social qui mêle mensonges et vérités partielles, oublis et idéalizations mythiques ; c'est quelque chose de vivant qui obéit à la volonté de vivre, aux aspirations et aux nécessités du présent, non pas à un contrôle moral. A tout mêler, hommage aux victimes, élucidation historique, compréhension des mécanismes politiques, commémoration, mémoire, vérité et morale, on ne sait plus ce qu'on fait.

Et là, soyons cohérents : si le but est d'empêcher, ou de contribuer à empêcher que recommencent les horreurs du passé, comme il est toujours dit, ce n'est pas seulement et peut-être pas principalement la connaissance d'Auschwitz qui est requise. Sauf à se placer dans la perspective morale du choc initiatique. Mais restons-on à une conception plus habituelle de la connaissance historique, en tant qu'elle explique des processus sociaux et révèle la genèse du monde présent, nous permettant ainsi de mieux comprendre les forces que nous subissons et les institutions dont nous héritons : l'histoire serait utile en nous évitant de répéter les erreurs du passé. En ce cas, ce qui serait requis pour tirer des leçons du passé serait une analyse complète, économique, politique, sociale, culturelle — de toute la période qui s'ouvre avec la guerre de 1914 pour aboutir au III^e Reich. Si l'on a tant soit peu de réalisme, il y a plus de leçons politiques à tirer de l'analyse des conséquences économiques du traité de Versailles que de la reconstitution des chambres à gaz.

Je ne dis pas qu'Auschwitz s'explique par l'inflation, ni qu'il s'agit d'un « détail » dans la Seconde guerre mondiale, ni qu'il faut comprendre les pauvres Allemands... Seulement, que l'argument « transmettre la mémoire de la Shoah, pour que ça ne recommence pas » est faible, s'il s'agit de vraiment armer les gens de connaissances historiques utiles à l'action politique juste, c'est-à-dire morale et efficace, laquelle est extrêmement difficile à déterminer. Je ne dis pas non plus qu'on pourrait laisser de côté la vaste entreprise d'extermination qui était au cœur du nazisme, comme il s'est fait pendant quarante ans ; ce serait un mensonge, et qui d'ailleurs fausserait la compréhension de tout le reste. Seulement que, lorsqu'on répète sans plus réfléchir à la portée des mots : « transmettre la mémoire d'Auschwitz, pour que plus jamais ça », on est dans l'incantation, et non dans un programme d'enseignement réfléchi. À terme, ce genre de rengaine favorise le type d'intervention politique le plus apprécié de nos contemporains et sans doute le plus ambivalent dans ses effets (plus désastreux qu'utiles, je le crains) : la prise de position morale, la proclamation d'une exigence morale, contre tous les immoraux, fascistes, frontistes, etc.

Si l'on veut vraiment ne pas être condamné à répéter les errements du passé, ou tout simplement si l'on cherche à se donner les clés du présent pour peser tant soit peu sur le cours des choses, ce n'est pas seulement la politique d'extermination, mais

l'ensemble des temps modernes qu'il s'agit de comprendre. Au minimum. S'il ne tenait qu'à moi, on ferait de l'histoire à haute dose entre quinze et vingt ans.

Beaucoup de jeunes sont dramatiquement ignorants en matière d'histoire (peut-être pas plus que leurs aînés, mais il s'agit de réfléchir sur leur éducation). Le niveau sans doute ne baisse pas, mais il n'est certainement pas ce qu'il faudrait qu'il fût pour que les individus se conduisent en citoyens vigilants.

Et pourtant, même dans cette conception raisonnable, l'histoire est rarement bien efficiente — le sceptique a beau jeu de dire que la seule leçon de l'histoire, c'est que les peuples n'apprennent rien de l'histoire ; soit que les leçons de l'histoire aient été mal entendues soit que les pièges du présent ne soient jamais ceux dont auxquels on a été préparé. Nous sommes un peu comme Gribouille, qui était toujours en retard d'une prévention, et réagissait à contretemps. On ne réagit jamais correctement à un événement lorsqu'on s'attendait à la répétition du dernier traumatisme. Sans doute ne faut-il pas attendre d'une culture historique des leçons. Seulement l'acquisition d'une plus grande familiarité avec les processus sociaux, et par là plus d'acuité pour déchiffrer les possibilités du présent. C'est pourquoi, me semble-t-il, il importe plus de faire acquérir, dans la durée de toute la scolarité, une vaste culture historique — bien plus que de favoriser un événement particulier, fût-il celui dont je serai la dernière à minimiser la gravité.

Il y a quelque chose de bancal dans l'idée que la transmission de l'histoire de la Shoah, en elle-même, serait en elle-même, « l'unique chance de nous prémunir contre le retour de la barbarie », comme l'écrit J.-F. Forges. Aurait-on lu tous les livres sur Auschwitz que cela ne nous donnerait pas une conscience lucide des enjeux et des risques du présent : tout au plus une anxiété diffuse devant les virtualités monstrueuses de tel ou tel phénomène, le chômage de masse et l'exclusion sociale, le développement du vote d'extrême-droite, le racisme. Mais de cette anxiété nous ne tirerons pas une seule indication sur la conduite à adopter aujourd'hui. Ce n'est pas tout d'être moral ; encore faut-il être malin.

Un besoin de commémorations

Par ailleurs, et c'est une tout autre affaire, nous éprouvons le besoin de commémorations, qu'un certain nombre de faits, de dates, de lieux deviennent des lieux communs de l'espace civique et non plus seulement des fragments de mémoire familiale privée. Mais il n'est pas facile d'inventer des rites et des cérémonies, pas facile d'inventer une solennité qui n'emprunte pas à des formules consacrées et de ce fait légèrement mensongères. Mon grand-père, mort pour la France ? Plutôt, sans doute, pour quelque chose de plus abstrait ou de plus concret — à la fois lutte pour la dignité humaine, et résistance immédiate à la violence subie.

Une commémoration, c'est une cérémonie où se partage de l'émotion, une émotion canalisée par une certaine théâtralisation — elle n'est pas et ne doit pas être du même ordre qu'une transmission de vérité historique.

Autant la commémoration doit s'attacher aux victimes, leur restituer un nom, un visage, une identité arrachée à la

massification déshumanisante qu'a voulu opérer le génocide, autant il me paraît gênant de se focaliser sur les victimes en matière de transmission scolaire, de jouer sur l'émotion et la compassion. On passe réellement une limite que s'est donnée l'école en se voulant laïque, et d'une laïcité toujours plus rigoureuse, en séparant clairement ce qui est de l'ordre du cognitif et de ce qui est d'un autre ordre ; rien de plus facile et donc de plus discutabile que de mobiliser l'émotion et la compassion d'un enfant ou d'un adolescent (oui, mais nous, c'est pour la bonne cause — bien sûr).

Ce qu'occulte le mot d'ordre bruyamment affirmé du « devoir de mémoire », c'est cette différenciation des lieux, des fonctions, des âges, des fins. *Shoah* est une œuvre magnifique, mais ce n'est pas un matériel pédagogique pour les adolescents. Les victimes doivent être honorées, mais ce n'est pas la fonction première de l'histoire. L'exigence de vérité n'est pas la même chose que le besoin de partager une émotion. Faire exister une date et un lieu dans la mémoire collective n'est pas la même chose qu'armer efficacement pour l'action politique.

Démêler les morts

C'est pourquoi bien des propositions, inadéquates dans le cadre scolaire, et inadaptées aux fins affichées d'éducation morale et civique, me paraissent au contraire valables comme commémorations dans l'espace public.

J'ai été tout à fait sensible à une idée qu'exprime J.-F. Forges, qu'il est important de restituer une identité individuelle aux victimes en leur donnant un nom, un visage, une biographie — contre le projet de déshumanisation du meurtre de masse. C'est un argument de poids, et je crois qu'il fait écho à une souffrance tout à fait particulière aux familles des déportés. Nous sommes tous hantés par des images de masse informe de matière corporelle enchevêtrée, qui nous rend impossible la perception de ces morts comme de personnes individuelles décédées. Donner à ces morts une sépulture, retrouver une façon d'individualiser leur mort, c'est quelque chose que nous devons à l'idée que nous nous faisons de la dignité humaine.

C'est peut-être un acte symbolique de ce genre qu'accomplissent ces étranges faire-part de décès qui paraissent régulièrement dans la page nécrologique du *Monde*.

L'oubli

Je voudrais terminer sur l'oubli, sur le besoin et le refus de l'oubli. Cela a beaucoup choqué J.-F. Forges, qu'une « représentante des victimes » semble désirer un oubli bien commode pour les anciens nazis. « Tout le monde sait — écrit-il — ou devrait savoir, que les parents ou amis des victimes ont besoin de connaître les faits, les circonstances, le comment du malheur pour pouvoir commencer le travail du deuil ».

C'est vrai. Mais il y a autre chose, qu'il devrait pouvoir entendre, au lieu d'assigner les « représentants de victimes » à un besoin de savoir immédiatement transmuté en devoir de mémoire et figé, si j'ai bien compris, pour la suite des siècles. Voilà une compassion qui tourne au bâillon.

À présent tout ce passé, qui a été trop longtemps le fardeau assumé principalement par les seuls Juifs, est devenu l'affaire et

le questionnement de tous. Cela libère des forces pour autre chose. Il y a à présent à tisser un lien par-dessus la destruction, qui a été radicale, avec cela que les nazis ont voulu détruire : non seulement les juifs, mais le judaïsme. Il y a à inventer, pour nos générations, une façon de retrouver le judaïsme, qui soit vivante, pas artificielle, et qui soit donc un compromis authentique entre athéisme, individualisme républicain, et tradition religieuse. C'est compliqué ! Et pour cela nous avons besoin de nous éloigner

d'une mémoire de la Shoah qui nous enferme dans le deuil, dans une définition de l'être-juif comme être-juif après Auschwitz, être-juif contre Auschwitz, être-juif victime et mémoire incarnée.

Et cela ne peut se faire que si, néanmoins, pendant ce temps, les historiens font leur travail d'exploration critique, loin de toute édification, si les professeurs enseignent la vérité avec justesse, et si l'école éduque à l'ouverture du débat démocratique. ■

La Musique

Cette rubrique a manqué dans le dernier numéro, faute de place. La voici revenue ; aujourd'hui elle est consacrée à Darius MILHAUD. Grâce à Madame Madeleine Milhaud, nous disposons d'une page de réflexions du compositeur, qui répond à la question : *Existe-t-il une musique juive ?* Cette page est restée inédite en France (traduit de l'anglais par la rédaction).



... Je pense que la plupart des compositeurs juifs ont perdu leurs traits caractéristiques juifs sauf, bien entendu, dans le cas d'œuvres écrites sur des thèmes juifs.

Paul Ducas était Juif. Je ne perçois dans ses œuvres que la tradition gauloise.

Schönberg est Juif, mais je ne vois que la tradition autrichienne dans l'atonalité qu'il utilise en tant que point d'aboutissement du chromatisme wagnérien.

Aaron Copland est Juif. Mais je ne sens chez lui que le cœur de l'Amérique, l'ambiance de la terre de ce pays, la tristesse de l'ombre des chants de cow-boys, la clarté des horizons américains.

Ernest Bloch a écrit de nombreuses œuvres d'inspiration juive, mais c'est dans son opéra *Macbeth*, probablement sa meilleure pièce, ainsi que dans ses quartets que l'on sent un cœur humain, une solidarité avec le monde.

Vittorio Rieti est Juif. Cependant, qui pourrait s'en douter en écoutant ses œuvres, si conformes à la tradition italienne de Scarlatti et même de Rossini ?

Dans le *Kaddish* harmonisé par Ravel, nous entendons ses belles mélodies, mais transposées dans le monde ravelien.

L'*Ouverture sur des thèmes juifs* de Prokofiev souligne le caractère juif des airs utilisés, mais n'empêche pas les sentiments « russes » de la personnalité de Prokofiev de transparaître.

Pour compléter cet hommage à Darius Milhaud, nous avons demandé au musicologue du Cercle ses souvenirs de la première d'*Esther de Carpentras*, qui a eu lieu il y a cinq ans, précisément à Carpentras.

Moi-même, j'ai écrit plusieurs œuvres d'inspiration juive :

- *Les Poèmes juifs*,
- *Les mélodies populaires hébraïques*,
- *La Liturgie comtadine*,
- *Borechou, Shema et Kaddish*,
- *Les Prières journalières pour les Juifs du Comtat Venaissin*,
- un Opéra-bouffe, sorte de pièce pour Pourim, *Esther de Carpentras*,
- une Cantate *Pour louer le Seigneur*,
- l'Oratorio *La sagesse*,
- six danses fondées sur des chants folkloriques de Palestine,
- deux hymnes,
- deux psaumes pour baryton et orchestre,
- un psaume pour chœur masculin a capella,
- une *Cantate nuptiale*, sur des fragments du *Cantique des Cantiques*.

Dans les œuvres de caractère religieux, lorsque j'utilise des mélodies juives authentiques, je sais qu'un sentiment juif vient s'ajouter à ma musique, celle d'un cœur français et latin, celle d'un citoyen français de foi juive.

Darius Milhaud : *Esther de Carpentras*

Impressions, Jean Salmona

Carpentras, 8 juillet 1992. Darius Milhaud aurait eu cent ans cette année, votre père aussi. La fin d'une chaude journée de l'été provençal. Vous avez gardé en mémoire des couleurs, des odeurs, des goûts, des sons, surtout. Vous marchiez avec les autres spectateurs dans la nuit claire, suivant les chanteurs et l'orchestre, qui se déplaçaient en une étrange procession, au long des rues de l'ancien ghetto, dans la vieille ville. Vous vous êtes arrêté devant la synagogue où l'on a frappé à la porte : il fallait que les Juifs viennent, vite, sur le parvis de la cathédrale, toute proche. Vous y êtes arrivé, avec tous les autres. L'orchestre s'est disposé à nouveau, l'évêque est sorti sur le parvis, grave, et s'est assis. Il était jeune et beau. Il allait devoir décider si, comme on le lui conseillait fortement, il confirmait son ordre donné aux Juifs de se convertir ou de quitter le Comtat. Esther était jeune et belle. Une belle petite, comme on dit ici, juive et provençale, comme Milhaud, comme la musique de Milhaud. Elle allait plaider la cause de la Communauté devant l'évêque.

Vous étiez debout, parmi les spectateurs, réunis sur la petite place. Aux fenêtres, des habitants de Carpentras, un peu surpris, qui avaient éteint leur télévision pour regarder. Sur la place, un bar, ouvert, où quelques uns sirotaient un pastis, une boulangerie. A l'entracte, l'on a sorti de la boulangerie des gâteaux tout chauds, des gâteaux de Pourim, des oreilles d'Aman, que des acteurs, ou bien peut-être

étaient-ce les boulangers, ont distribués aux spectateurs et aux passants ; d'ailleurs, qui était l'un, qui était l'autre ? Parfois, une mobylette débouchait d'une rue, le jeune conducteur s'arrêtait un instant puis repartait.

L'ensemble de chambre¹ distillait une musique ineffable, une musique d'été, qui avait le goût des gâteaux et les courbes sensuelles d'Esther. Sur le parvis, les Chrétiens d'un côté, les Juifs de l'autre, avec leurs bannières, tous habitants de cette ville, depuis toujours, se regardaient, sérieux. Différents et tellement semblables.

Esther était vraiment belle, elle a chanté merveilleusement des airs très fins et subtils, sur les beaux textes d'Armand Lunel, qui s'envolaient dans la nuit provençale ; l'évêque n'a pas résisté. La mesure a été rapportée. Tout le monde a éclaté de joie, y compris les habitants aux fenêtres. Vous aviez les larmes aux yeux, et d'autres aussi, des larmes de plaisir. On s'est dispersé lentement, à regret, en grignotant les derniers gâteaux.

La soirée avait commencé de façon plus formelle, dans la cour d'un hôtel du XVII^e siècle — ou peut-être de l'évêché — les spectateurs assis, les chanteurs sur une scène, par une petite mais exquise trahison, volée à Milhaud par le metteur en scène, Coutance : un extrait de la Cantate Prière (des juifs) pour le Pape, en guise de prologue. Les arbres étaient balancés par un petit mistral, la merveilleuse musique de Milhaud était la Provence même. Vous avez compris, comme Rimbaud, que ce bonheur-là serait plus long à se reproduire qu'une étoile. ■

1. L'ensemble *Erwartung*.

La Cuisine

Notre dernier numéro était si rempli d'actualités que la rubrique « CUISINE » a dû céder sa place. (Considérez qu'elle concernait les recettes pour le jour du Grand Pardon...) Aujourd'hui, une recette historique : tirée d'un livre de cuisine du grand gastronome français, Édouard de Pomiane, qui s'intéressait aux cuisines « exotiques ». Ainsi, en 1920, il a publié *CUISINE JUIVE, GHETTOS MODERNES* dont nous extrayons une recette simple, mais légendaire : celle des concombres salés, comme vous en achetez dans les boutiques de *delicatessen*.

Faites l'acquisition de 5 kilogs au moins de petits concombres de 10 à 13 centimètres de long. Essayez-les avec un torchon sec. Frottez-les avec du gros sel et laissez-les ainsi pendant une nuit dans une terrine.

Le lendemain prenez un petit baril ou un pot de terre et disposez un lit de feuilles de chêne ou de cerisier. Posez dessus un lit de concombres bien essuyés. Saupoudrez abondamment de gros sel. Ajoutez des épices : poivre en grains, fenouil, oignons coupés en quatre, brindilles de thym, etc.

Recouvrez avec une couche de feuilles, puis recommencez une nouvelle stratification de concombres, sel et aromates.

Lorsque tous les concombres sont employés, recouvrez

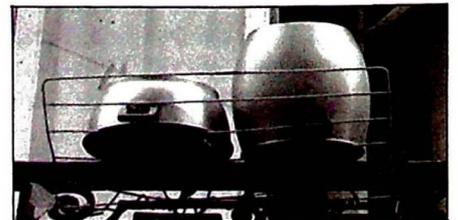
d'une dernière couche de feuilles. Posez, dessus, des planchettes, puis de grosses pierres et arrosez le tout avec de l'eau bouillie et refroidie.

Laissez huit jours à la température de la cuisine. Les concombres sont prêts.

Pour les conserver, sans qu'ils deviennent trop acides, il faut descendre le récipient dans une cave fraîche.

Commentaires de la rédaction :

1. Depuis les temps de Pomiane, le réfrigérateur s'est répandu au point de rendre la cave facultative ;
2. Si vous voulez fabriquer des « malossols », il suffit de ne laisser fermenter que 48 heures.



Les pieds dans le plat...

J. S. Nakhalnik

Un simple citoyen, aucunement spécialisé dans les questions de défense nationale, peut-il avoir un avis sur la réforme des armées ? Oui, puisque c'est lui qu'on défend, et que c'est lui qui est le payeur.

... Cette idée d'être désormais défendus par une armée de mercenaires me déplaît, sans qu'il me soit facile de cerner la cause de ce déplaisir. Est-ce parce que de grands empires ont amorcé leur déclin au moment où leurs citoyens ont jugé bon de payer des barbares pour aller se faire tuer à leur place ?... Ou est-ce plutôt parce qu'une armée de mercenaires apparaît comme le support traditionnel d'aventures dictatoriales ? Je sais que ces mercenaires-là seront des citoyens comme les autres, et donc de bons citoyens — la méfiance subsiste. Je sais aussi que le progrès technologique a tellement compliqué les systèmes d'attaque et de défense que seuls des spécialistes à temps complet... Et puis, la police est bien faite par des professionnels ; je lui délègue depuis toujours ma sécurité individuelle — alors, pourquoi

rechigner pour la défense collective ? Rien à faire pourtant, non, vraiment, la conscription avait des aspects démocratiques plus avenants, et je la regrette.

J'avais imaginé que l'armée professionnelle c'était une idée de la droite et que la gauche, une fois revenue aux affaires, allait rétablir le droit de nous lever en masse le jour venu... Mais non, elle a simplement aboli le rendez-vous citoyen — il faut faire des économies pour les déposer sur l'autel de Maastricht. L'idéologie du tiroir-caisse s'épanouit dans la continuité.

N'est-il pas dès lors regrettable que la réflexion sur les armées se soit arrêtée à mi-chemin ? Nous n'oublions pas que la réduction des dépenses militaires dans les pays occidentaux a commencé lorsque Gorbatchev nous a privés de notre ennemi de l'Est, dont la constante menace nous imposait bien des sacrifices (pas à tout le monde — les vaincus de naguère, le Japon et l'Allemagne, s'en sortent, pour d'évidentes raisons, à moindres frais... On me dit

que l'Allemagne dépense, en pourcentage de son PIB, quatre fois moins que la France pour son armée...). C'est ici que nous sommes, ce me semble, un peu timorés : la menace a disparu, mais nous gardons la défense prête. Contre qui ? Et si, au lieu de modifier notre bouclier, on le jetait aux orties ? Plus d'armée ! Il existe des pays, certes plus modestes que la France, qui ont renoncé à entretenir ce corps de métier, le jugeant désuet ou inefficace, en tout cas inutile.

On peut imaginer que les économies ainsi réalisées permettraient de créer des emplois, pour tous ceux que l'armée débaucherait et pour tous ceux qui vivent de nos garnisons, mais il devrait rester un peu d'argent pour les autres... On me rétorquera probablement que, n'ayant plus d'armée, nous ne serions plus clients de nos industries d'armement, d'où la perte du marché intérieur et de la crédibilité extérieure de celles-ci et leur faillite, avec de nouveaux chômeurs... De quoi me faire taire ; vaincu mais non convaincu. ■

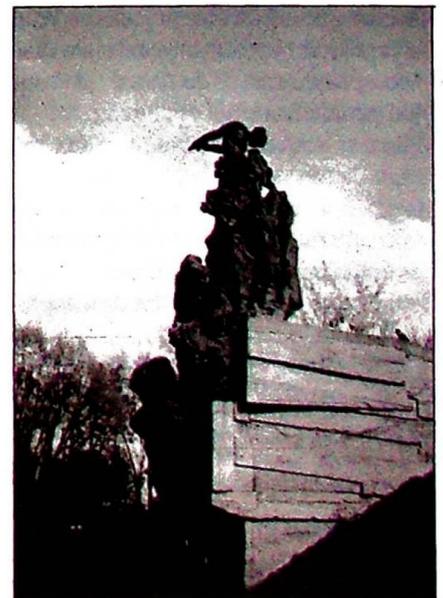
LIEUX DE MÉMOIRE

Visite à Babi Yar

par Edmond KAHN

Vers la fin d'un séjour à Kiev autour de Pâques 1996, j'ai eu l'idée d'aller sur le site de BABI YAR, et au souvenir du poème célèbre d'Evtouchenko j'ai cru que cette tâche serait difficile. Comment en effet allais-je retrouver ce lieu au milieu des habitations qui l'avaient envahi. Mon esprit vibrat des dénonciations d'Evtouchenko, et les difficultés rencontrées par Chostakovitch pour conserver un sens à sa symphonie amplifiaient mon appréhension. Je décidai donc de m'y rendre à pied depuis une station de métro proche, pour me rendre compte que le mot *Babi Yar* était in-

diqué comme station d'autobus. Puis, dès l'arrêt de bus atteint, pour me rendre compte que des panneaux m'indiquaient la direction à suivre. Au milieu d'un lieu dégagé, j'ai ainsi vu le monument dédié aux cent mille. La mémoire était au rendez-vous. Elle indiquait un grand nombre et le lieu visité était petit. Que dire de plus ? J'ai pris des photos qui rendent mal compte de mon émotion. Des enfants jouaient dans l'herbe. Il y avait d'autres visiteurs. La perspective du monument était difficile à saisir du côté de la falaise...



LIEUX DE MÉMOIRE

Note de l'auteur

Le 19 septembre 1941, les troupes allemandes entrent dans Kiev et les 29 et 30 septembre 33 771 Juifs sont tués à Babi Yar. Dans les jours qui suivirent, des dizaines de milliers d'autres furent exécutés. Le monument indique cent mille morts. Pour plus d'informations, lire *Le Livre Noir, textes et témoignages réunis par Ilya Ehrenbourg et Vassili Grossmann, paru en 1995 chez Actes Sud.*

En 1962, dans sa *Symphonie n°13*, Chostakovitch avait utilisé des vers du poète Evtouchenko dont l'un des poèmes, *Babi Yar*, qui donne son titre à la symphonie, évoque le massacre des Juifs près de Kiev. Après deux représentations, l'œuvre fut interdite et Evtouchenko dut changer quelques vers. L'interdiction ne fut complètement levée que dans les années 1970.

Voici une traduction (par J. Burko) du poème de Eugène EVTOUCHENKO

BABI YAR

Non, Babi Yar n'a pas de monument.
Le bord du ravin, en dalle grossière.
L'effroi me prend.

J'ai l'âge en ce moment
Du peuple juif. Oui, je suis millénaire.
Il me semble soudain —

l'Hébreu, c'est moi,
Et le soleil d'Égypte cuit ma peau mate ;
Jusqu'à ce jour, je porte les stigmates
Du jour où j'agonisais sur la croix.
Et il me semble que je suis Dreyfus,
La populace

me juge et s'offusque ;
Je suis embastillé et condamné,
Couvert de crachats

et de calomnies,
Les dames en dentelles me renient,
Me dardant leurs ombrelles sous le nez.
Et je suis ce gamin de Bialystok ;
Le sang ruisselle partout. Le pogrom.
Les ivrognes se déchaînent et se moquent,
Ils puent la mauvaise vodka et l'oignon.
D'un coup de botte on me jette à terre,
Et je supplie les bourreaux en vain
Hurlant « Sauve la Russie, tue les Youpins ! »
Un boutiquier sous mes yeux viole ma mère.
- Mon peuple russe ! Je t'aime, je t'estime,
Mon peuple fraternel et amical,
Mais trop souvent des hommes aux mains sales
Firent de ton nom le bouclier du crime !
Mon peuple bon, puisses-tu vivre en paix,
Mais cela fut, sans que tu le récuses :
Les antisémites purent usurper
Ce nom pompeux : « Union du Peuple Russe »...

Et il me semble :

Anne Franck, c'est moi ;
Transparente comme en avril les arbres,
J'aime. Qu'importent les mots à mon émoi :
J'ai seulement besoin qu'on se regarde.
Nous pouvons voir et sentir peu de choses —
Le ciel, les arbres nous sont interdits ;
Mais nous pouvons beaucoup, beaucoup — et j'ose
T'embrasser là, dans cet obscur réduit.
On vient, dis-tu ? N'aie crainte, c'est seulement
Le printemps qui arrive à notre aide...
Viens, viens ici. Embrasse-moi doucement.
On brise la porte ? Non, c'est la glace qui cède...
Au Babi Yar bruissent les arbres chenus ;
Ces arbres nous sont juges et témoins.
Le silence ici hurle.

Tête nue

Je sens
mes cheveux qui grisonnent soudain.
Je suis moi-même
silencieux hurlement
Pour les milliers tués à Babi Yar ;
Je suis moi-même
chacun de ces enfants,
Je suis moi-même
chacun de ces vieillards.
Je n'oublierai rien, de ma vie entière ;
Je veux que l'*Internationale* gronde
Lorsqu'on aura enfin porté en terre
Le dernier antisémite du monde !
Dans mon sang, il n'y a pas de goutte juive,
Mais les antisémites, d'une haine obtuse
Comme si j'étais un Juif me poursuivent —
Et je suis donc un véritable Russe !

Diasporiques : Directeur de la publication : Henri Kom. Secrétaire de rédaction : Jacques Burko. Comité de rédaction : Bureau du Cercle Gaston-Crémieux. Maquettiste : J.-F. Lévy. Impression : Phénix Imprimerie, Narbonne. Les textes publiés par *Diasporiques* n'engagent que la responsabilité de leurs signataires. N° d'ISSN : en cours.

Trimestriel. Prix au numéro : 20 francs.

Abonnement un an (4 numéros) : 50 F. Abonnement de soutien un an : 100 F ou plus. Pour s'abonner, il suffit d'envoyer ses nom, prénom et adresse, accompagnés d'un chèque à l'ordre du Cercle Gaston Crémieux (Diasporiques) à :

JACQUES BURKO, 56, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, 75009 PARIS.

CERCLE GASTON-CRÉMIEUX : Pour tout renseignement et pour adhérer éventuellement, s'adresser au secrétaire général du Cercle, Jacques Burko, à l'adresse indiquée ci-dessus.

FONDATEURS DU CERCLE : Joseph Huppert, G. Isotti-Rosovsky, Claude Lanzmann, Philippe Lazar, Jacques Lebar, Richard Marienstras, Léon Poliakov, Oscar Rosovsky, Rita Thalman, Pierre Vidal-Naquet, Raphaël Visocékas.

LE PROBLÈME KURDE

Par Kendal Nezan (Président de L'Institut Kurde de Paris)

À cheval sur les frontières de plusieurs États du Proche-Orient, avec une population évaluée à 30 millions d'âmes, les Kurdes constituent après les Arabes et les Turcs, la troisième nation numériquement la plus importante du Proche-Orient. Une nation en pointillé, non reconnue et écartelée dont le devenir hypothèque assez largement la paix et la stabilité de cette région du monde.

Leur pays, aussi vaste que la France, riche à la fois en ressources hydrauliques et en pétrole, fut, au lendemain de la Première Guerre mondiale, partagé entre la Turquie et l'Iran. En 1925, alors même qu'une mission d'enquête de la Société des Nations avait établi que les sept huitièmes de ses habitants aspiraient à la création d'un État kurde indépendant, l'empire britannique a annexé la province kurde de Mossoul à l'État irakien qu'il venait de créer de toutes pièces, au prétexte que « sans les richesses pétrolières et agricoles kurdes, le nouvel État ne sera pas viable ». En contre-partie, Londres avait promis un « *self rule* » kurde pour ce territoire, engagement qui fut jeté aux oubliettes dès l'accession formelle de l'Irak à l'indépendance, en 1930.

Entre-temps la France, puissance mandataire en Syrie, avait également incorporé à cet État certains territoires peuplés de Kurdes dans le cadre du tracé de la frontière turco-syrienne décidé en accord avec Ankara.

Le décor du drame kurde était ainsi planté. Celui-ci fut déclenché par la politique radicale des nouveaux régimes nationalistes cherchant à bâtir des États-nations avec une seule langue, une seule culture, une seule idéologie. Devenus des minorités au sein des nouveaux États, les Kurdes se voyaient ainsi dénier toute existence propre.

Les Kurdes en Turquie

En Turquie, dès 1924, leurs écoles et leurs publications étaient fermées, leur langue, leur culture, leurs costumes et musique interdits, les mots « kurde » et « Kurdistan » bannis du vocabulaire, les villes, villages et lieux géographiques

débaptisés pour recevoir des noms turcs. Après le génocide arménien de 1915 et l'expulsion vers la Grèce de 1,2 millions de Grecs d'Anatolie dans les années 1920, les dirigeants nationalistes turcs voulaient parachever la turquification du pays par la dispersion et l'assimilation forcée des Kurdes. Une loi adoptée en 1932 a codifié la déportation des Kurdes et leur dispersion dans les villages d'Anatolie turque pour « des impératifs de sécurité nationale ». De 1924 à 1944, le tiers de la population kurde de Turquie a péri au cours des massacres et déportations perpétrés dans l'indifférence totale de la communauté internationale par un régime turc que celle-ci donnait en exemple au monde islamique en raison de « son caractère laïc et modernisateur ». En 1950, pour pouvoir bénéficier du Plan Marshall, Ankara a dû instaurer un multipartisme qui a eu pour effet de réduire sensiblement la répression physique dans les provinces kurdes, dont les habitants étaient devenus des électeurs. Cependant la politique de la négation et de la destruction de l'identité kurde s'est poursuivie et les intellectuels kurdes revendiquant des droits culturels et linguistiques pour leur communauté ont été persécutés, condamnés à l'exil ou à la prison, quand ils n'étaient pas éliminés physiquement.

L'exode rural, la généralisation de l'instruction, le développement des moyens de communication et l'impact des guerres de libération dans les pays du Tiers Monde ainsi que l'influence des mouvements autonomistes kurdes des pays voisins ont contribué à l'émergence, à partir des années 1960, d'élites politiques kurdes modernes chez les Kurdes de Turquie. Le développement des mouvements populaires kurdes revendicatifs, et au départ non violents et non séparatistes, a servi de justification aux interventions musclées de l'armée; dont le dernier en date, le coup d'État de 1980, a eu entre autres conséquences l'arrestation d'environ 140 000 Kurdes. Accusés de séparatisme, nombre de ceux-ci ont été sévèrement torturés, condamnés à de lourdes peines de prison, plusieurs centaines tués dans des condi-

tions atroces¹.

Ce sont les enfants ou les proches de ces suppliciés qui, à partir de 1984, ont pris le maquis. En ce sens, le mouvement de guérilla du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) est le produit de la politique turque d'oppression et d'humiliation des Kurdes. Le cycle, bien connu, de répression-révolte-répression enfonce la Turquie dans une guerre civile de plus en plus dévastatrice. Celle-ci a déjà conduit à la destruction de 3 165 villages kurdes et aux déplacements forcés de 5 à 6 millions de Kurdes. Condamnés à la misère dans les bidonvilles des grandes métropoles turques, ces populations kurdes déplacées et humiliées constituent un terreau de choix pour les islamistes et les extrémismes de tout genre. La guerre du Kurdistan qui, officiellement, coûte 8 milliards de dollars par an au budget d'un État turc impécunieux, conduit celui-ci à chercher des sources de financement comme le trafic d'héroïne vers l'Europe. L'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont récemment montré du doigt les autorités turques pour leur implication dans ce trafic qui, selon la déposition devant une commission parlementaire d'un haut responsable policier turc, H. Avci, avait en 1996 rapporté 25 milliards de dollars à la Turquie.

Au moment où Ankara devient de plus en plus infréquentable en Europe pour ses violations massives des droits de l'homme et pour ses pratiques dignes d'un narco-État, les dirigeants turcs concluent un important accord de coopération militaire avec Israël dans le double objectif de complaire à la communauté juive, notamment américaine, supposée très influente sur la politique extérieure de Washington, et de faire pièce à l'alliance syro-iraniennne accusée de vouloir déstabiliser la Turquie. Les ingrédients d'un nouveau conflit régional se mettent ainsi progressivement en place.

L'expérience kurde irakienne

Le sort des Kurdes en Irak est, en raison de la guerre du Golfe, mieux connu de l'opinion publique. S'inspirant du « modèle

turc » d'éradication du problème kurde, Saddam Hussein avait, à partir de 1975, mis en œuvre un programme de destruction systématique de la paysannerie kurde, coupable à ses yeux d'être la base populaire des révoltes récurrentes qui depuis les années 1920 contestent la politique d'arabisation et de centralisation de Bagdad. 4 500 des villages et une vingtaine de villes kurdes ont été évacués et démolis, la végétation détruite, le bétail abattu, les sources d'eau bétonnées et 1,5 millions de paysans kurdes internés. Au lendemain de la Guerre du Golfe, l'exode massif vers l'Iran et la Turquie de 2 millions de Kurdes fuyant les troupes irakiennes a conduit les Alliés occidentaux à instaurer une zone de protection kurde afin de répondre à l'immense émotion de l'opinion publique internationale. 4 millions de Kurdes vivent dans cette zone grande comme sept fois le Liban, hors d'atteinte du régime irakien. Mais les Alliés ne protègent pas cette zone contre les incursions fréquentes de l'armée turque sous prétexte de poursuites contre le PKK, ni contre celles des troupes iraniennes. Le Parlement et l'administration autonomes kurdes mis en place à la suite des élections libres organisées en mai 1992 n'ont pas été reconnus par les Occidentaux soucieux de ne pas mécontenter Ankara, qui voit dans cette expérience d'auto-administration une tentative de création d'un État kurde et un dangereux exemple pour les 15 à 20 millions de Kurdes de Turquie. Les États-Unis et leurs alliés européens, qui subventionnent l'Autorité palestinienne, ont refusé d'accorder la moindre aide financière ou technique au gouvernement régional kurde confronté à des difficultés énormes résultant de 30 années de guerres et de destructions. Cette situation a fini par favoriser l'émergence des milices et des affrontements internes. Depuis octobre 1996 le calme est de nouveau revenu dans le Kurdistan irakien à la suite d'un cessez-le-feu négocié par Washington. Malgré une partition de fait de la région kurde entre, au nord, l'administration du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani et, au sud, celle de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani, les principaux services publics (eau, électricité, téléphone, enseignement) sont assurés par les Kurdes

qui, en dépit des problèmes nombreux et des incertitudes pesant sur leur avenir, reconstruisent progressivement leur pays et vivent nettement mieux que les Irakiens.

En Iran, les 9 millions de Kurdes subissent toutes les privations de libertés individuelles et collectives imposées par le régime des Ayatollahs. A environ 80% sunnites, ils sont en plus objet de discrimination sur le plan religieux. Ils ne jouissent d'aucun droit culturel et spécifique. En août 1979 Khomeiny avait déclaré que les Kurdes étaient des enfants de Satan et déclaré une guerre sainte contre eux. Depuis une situation de guerre continue de prévaloir au Kurdistan iranien soumis à un quadrillage militaire et policier serré et interdit aux observateurs étrangers. Le



régime iranien a, en outre, fait assassiner, y compris en Europe, des dirigeants politiques kurdes iraniens comme le Dr A.R. Ghassemlou, abattu avec deux de ses collaborateurs en juillet 1989 à Vienne au cours de « pourparlers de paix » avec des émissaires du président iranien. Son successeur, le Dr Sherafkandi, fut tué en septembre 1992 à Berlin, en marge du Congrès de l'Internationale socialiste. Le Tribunal de Berlin a, depuis, établi que ce meurtre avait été ordonné par « les plus hautes autorités de la République islamiques », à savoir le président iranien et l'ayatollah Khamenei, le Guide spirituel de l'Iran. Ce jugement a suscité une vive tension diplomatique entre Téhéran et l'Union européenne.

En Syrie, le régime dictatorial de Hafez al Assad ne reconnaît aucun droit culturel aux 1,5 millions de Kurdes du pays. Damas a même déchu près de 400 000 de ces derniers de leur citoyenneté en faisant ainsi d'eux des étrangers sans papiers sur leur propre terre.

Les pays de l'Union Européenne qui abritent près de 850 000 Kurdes, pour l'essentiel originaires de Turquie, subissent de plus en plus les conséquences du conflit kurde : affrontements entre communautés kurde et turque en Allemagne et aux Pays-Bas ; actions violentes contre les intérêts turcs dans plusieurs pays ; assassinats des militants kurdes iraniens et irakiens sur le territoire européen avec leurs suites judiciaires et diplomatiques, l'afflux des demandeurs d'asile fuyant la guerre, l'augmentation considérable des activités des mafias turques en Europe soutenues par des services turcs à la recherche de l'argent occulte pour financer l'interminable et très coûteuse guerre du Kurdistan. Le problème kurde devient une importante question d'ordre public en Europe qui ne peut plus l'escamoter. Cependant, c'est surtout sur place, au cœur du Proche-Orient déchiré, que le problème kurde reste une plaie ouverte et hypothèque la paix et le développement de plusieurs États. Le partage des eaux des deux principaux fleuves de la région, l'Euphrate et le Tigre, qui prennent leurs sources au Kurdistan, oppose la Turquie à la Syrie et à l'Irak ; les projets américains d'oléoduc pour évacuer, via la Turquie, le pétrole du Caucase et d'Asie Centrale se heurtent à l'insécurité régnant dans le Kurdistan, point de passage incontournable. Le conflit kurde suscite de vives tensions entre Ankara, Damas et Téhéran qui s'accusent de soutenir telle ou telle faction kurde. On sait que le non-règlement du conflit kurde en Irak avait d'abord conduit à une guerre régionale entre l'Iran et l'Irak, puis à la confrontation internationale de la guerre du Golfe. Le pourrissement du conflit kurde en Turquie a un potentiel encore plus dévastateur pour la stabilité régionale.

La région ne pourra trouver une paix durable que le jour où la communauté internationale aura réuni les principaux protagonistes pour définir un statut acceptable pour les 30 millions de Kurdes du Proche-Orient, qui constituent actuellement la plus grande communauté humaine sans État. ■

¹ Voir à ce sujet le témoignage de Mehdi Zana, ancien maire de la capitale kurde Diyarbakir, qui a passé 15 ans pour sa défense pacifique des droits des Kurdes, *La Prison n° 5*, éditions Arléa, Paris, 1995.

Pourquoi se souvenir ?

Par Richard Marienstras

Les livres et les revues, depuis deux ou trois ans, sont tout bruyants de débats sur le souvenir et la mémoire. L'ouverture de nombreuses archives de la Seconde Guerre mondiale donne lieu à des réexamens du passé qui occupent le devant de la scène, et parfois — comme la prétendue « affaire Jean Moulin » — font scandale. Tout cela, semble-t-il, n'est qu'un des résultats de la marche en avant de la science historique : la recherche continue et se développe, le passé change sous nos yeux, des faits occultés resurgissent, ou plutôt viennent (enfin ?) s'inscrire dans la mémoire et déplacer d'autres faits, réputés désormais inexacts, mensongers ou mal interprétés. D'ailleurs, la mémoire elle-même devient objet d'histoire : c'est ce que montre avec éclat l'ouvrage collectif dirigé par Pierre Nora *Les Lieux de mémoire*, dont une édition en livre de poche vient d'être publiée¹. Cet ouvrage en trois volumes et 4 751 pages n'est pas pour les timides, mais il se lit aisément. Pierre Nora y a défini magistralement ce qu'est un « lieu de mémoire » : d'abord un composé de mémoire et d'histoire dont la complexité est fascinante, puisqu'un tel « lieu », naturel et artificiel, s'offre immédiatement à l'expérience sensible et relève en même temps d'une élaboration abstraite.

Il faut rappeler que le terme « lieu » peut être entendu en trois sens (qui tous coexistent en l'occurrence) : ce peut être un lieu matériel, comme un dépôt d'archives (investi cependant et nécessairement d'une aura symbolique — disons Yad Vashem) ; ce peut être un lieu symbolique, comme la notion de génération, qui « caractérise par un événement ou une expérience vécus par un petit nombre une majorité qui n'y a pas participé » ; ce peut être un lieu purement fonctionnel, comme une association d'anciens combattants, à condition toutefois qu'elle fasse l'objet d'une sorte de rituel. C'est que le mot « lieu » ne renvoie que secondairement à un emplacement ou une situation géographique : souvenons-nous de l'expression courante « lieu commun » et les lieux de mémoire sont de cette sorte. Mais, pour qu'ils soient bien cela, il faut que les investisse ce que Pierre Nora appelle une volonté de mémoire. Et si cette volonté fait défaut, « les lieux de mémoire sont des lieux d'histoire ». Pierre Nora ajoute : « ...S'il est vrai que la raison d'être fondamentale d'un lieu de mémoire est d'arrêter le temps, de bloquer le travail de l'oubli, de fixer un état des choses, d'immortaliser la mort, de matérialiser l'immatériel pour — l'or est la seule mémoire de l'argent — enfermer le maximum de sens dans le minimum de signes, il est clair, et c'est ce qui les rend passionnants, que les lieux de mémoire ne vivent que de leur aptitude à la métamorphose, dans l'incessant rebondissement de leurs significations et le buissonnement imprévisible de leurs ramifications »².

Il y a beaucoup de lieux de mémoire, au point que, faute de les connaître ou de se souvenir qu'ils existent, on pense que les faits qu'ils commémorent ou matérialisent sont oubliés. Mais l'oubli, dans ce cas, n'est pas le fait de la mémoire col-

lective, mais d'un individu mal renseigné. Annette Wiewiorka et Serge Barcellini ont écrit un livre précieux, qui est comme le registre des monuments dressés au souvenir : « *Passant, souviens-toi !* » : *les lieux du souvenir de la seconde guerre mondiale en France*³.

De tels oublis restent véniels ou ridicules. Plus préoccupant est le dénigrement du passé que, sous des formes diverses, nous observons ici et là. Du côté juif, nous avons bien connu ça avec le trop célèbre : le peuple juif (de la Diaspora) s'est laissé tuer « comme un agneau qui est traîné à l'abattoir » — les auteurs de la phrase oubliant qu'il s'agissait d'une citation biblique, et que le lieu d'origine de la formule ainsi employé était l'Israël de l'immédiate après-guerre⁴. Mais du fait d'un autre oubli — oubli, cette fois, de ce qu'a été l'épuration en France — on se laisse aller parfois à reprocher aux gaullistes, et à de Gaulle, de n'avoir pas condamné le régime de Vichy pour ses mesures anti-juives, et de n'avoir pas proclamé la responsabilité de l'État dans les crimes racistes de Vichy. La critique est facile cinquante ans après, quand justement Jacques Chirac a reconnu en la matière la responsabilité de l'État et pas seulement celle du régime de Pétain. Mais c'est oublier (encore un oubli !) que de Gaulle avait proclamé, à Londres, que les gouvernements français mis en place après le 16 juin 1940 (premier gouvernement Pétain) étaient illégitimes. Et comme le dit l'historien Henry Rousso : « Vichy était donc "une autorité de fait", qualification juridique absolument fondamentale puisqu'elle légitimait à la fois la Résistance, la France libre et l'épuration. Si Vichy avait été considéré comme un régime légal, alors de Gaulle n'aurait été qu'un mutin, la Résistance une rébellion, et on n'aurait pu condamner les fonctionnaires, policiers, magistrats, miliciens ou hommes politiques qui avaient obéi aux ordres de Pétain. Si Vichy au contraire n'était qu'un état de fait, les épurateurs pouvaient et devaient appliquer la loi, c'est-à-dire le Code civil de 1939 (article 75) qui condamnait l'intelligence avec l'ennemi et la trahison »⁵. Outre qu'on a tendance, aujourd'hui, à sous-estimer l'ampleur de l'épuration, on oublie également que dans les lendemains de la victoire, sur le terrain, la question des Juifs persécutés n'a pas encore émergé dans la conscience collective. Les rescapés juifs eux-mêmes ne disent pas grand chose. Et Henry Rousso ajoute : « Aucun Juif ne sera cité à la barre des témoins au procès Pétain, bien que l'accusation de persécution raciale figure parmi les chefs d'accusation. Plus étrange encore, les victimes des persécutions raciales et les Juifs eux-mêmes refusent d'apparaître comme des victimes à part. Juifs et résistants se veulent victimes de la même barbarie ». On peut ajouter qu'à Nuremberg le juge américain, Robert Jackson, avait refusé que quiconque, à la barre, parlât au nom des Juifs⁶. Il fallut donc attendre le procès Eichman, la guerre des Six Jours, et même la guerre de Kippour pour que cet état de conscience submergée fit surface.

On peut prolonger cette réflexion en déplorant, avec Paul Thibaud⁷, que notre époque s'acharne à sortir le mal des archives sans grande discrimination — les meilleurs exemples étant de Gaulle présenté comme le grand illusionniste qui a fait croire aux Français qu'ils avaient tous été résistants, ou Jean Moulin transformé en agent soviétique par les archives du Kominform revues par Thierry Wolton⁸. Pourquoi cela ? « On dit que c'est pour éviter que les horreurs ainsi identifiées ne se reproduisent ; je crois au contraire qu'on cultive en fait une sorte de nouvelle apathie, celle d'une génération qui, ayant endossé comme des habits avantageux l'antinazisme et l'anticommunisme, se trouve titulaire d'une bonne conscience morale à laquelle ne correspond aucun but (Maurice Aguhlon), qu'elle ne sait pas employer autrement qu'à l'épuration du passé de ses-générateurs »⁹. Et Paul Thibaud ajoute, après avoir constaté que les exemples héroïques et exceptionnels sont devenus insupportables par leur grandeur même : « L'opération Moulin-KGB est en phase avec le pseudo-moralisme niveleur de valeurs, démagogique, prétentieux, que le post-totalitarisme médiatisé produit et reproduit, parce que c'est l'idéologie immanente des animateurs de télé, procureurs universels manipulant des jurys de lycéens »¹⁰.

C'est pourquoi il n'est pas facile de faire un bon usage du souvenir et de la mémoire. Et cela nous concerne directement, nous, les Juifs d'après le génocide. Certains se souviennent encore (mais pas tous...) ce que les rescapés, les survivants, les réchappés disaient presque immédiatement après la guerre : « Il faut raconter pour que le monde sache ».

Raconter : c'est ce à quoi s'efforçait Emmanuel Ringelblum lorsqu'il créa la « société » de frères dite « Oneg Shabbath ». Toute l'incroyable confrérie des rédacteurs du ghetto de Varsovie était tendue vers un seul but : transmettre à la postérité le souvenir de son époque et de son peuple. Le monde a su, les historiens sont venus, ils ont fait leur travail, et chacun se trouvait une autre justification pour faire ce qu'il faisait. Les uns par devoir, les autres par fidélité, ou par désir du « plus jamais ça », ou pour rendre hommage à une famille disparue... Les motivations sont sans doute nombreuses. Pour ma part, je répondrai à Sophie Ernet dont on aura lu l'article dans ce numéro que cela m'importe peu. La vigilance à l'égard du présent est une chose, le « devoir de mémoire » en est une autre, et il ne peut y avoir de devoir de mémoire, ni de souvenir, ni de commémoration, sans deuil assumé. S'il est bien vrai qu'il nous faut reconstruire le judaïsme, cela ne peut se faire dans l'oubli du fait que l'assassinat de millions de Juifs a été aussi l'assassinat d'un certain judaïsme. Aussi, je dirai assez brutalement qu'il ne convient à personne de décider de la fin du deuil : et non seulement de tel ou tel deuil, mais du deuil tel que le portent les survivants et leurs descendants, quelle que soit leur façon d'être Juif endeuillé après Auschwitz. N'oublions pas que dès 1945, il y avait des Juifs qui pensaient qu'il fallait faire son deuil du deuil.

Il me reste à dire pourquoi je crois qu'il faut qu'on se souvienne, difficilement, laborieusement, en victimes mémo-

rielles perpétuées dans un deuil qui se prolonge. Pour cela, j'évoquerai le discours que Hannah Arendt prononça en 1959 à Hambourg, dont la municipalité venait de lui accorder le prix Lessing. Elle y dit cette phrase souvent citée : « pendant de nombreuses années j'ai jugé que la seule réponse convenable, si l'on me demandait qui je suis, serait : une juive... et cela, parce que seule une telle réponse pourrait tenir compte de la réalité de la persécution ». En poursuivant son discours, elle a parlé de l'importance de l'amitié (*philia*) chez les Grecs, seule capable de produire dans la Cité (*polis*) ce rapport entre les citoyens qui donne naissance à l'humanité. Les Grecs « tenaient que seul l'échange constant de paroles pouvait unir les citoyens dans la *polis*. Par le discours, l'importance politique de l'amitié et l'humanité qui lui était propre se trouvaient manifestées. Ce commerce (contrairement à la conversation intime que tiennent des individus pour parler d'eux-mêmes), ... a pour objet le monde habituel et commun, qui demeure "inhumain" au sens littéral du terme, à moins d'être sans cesse saisi dans un discours... Car le monde n'est pas humain simplement parce qu'il est créé par des hommes, et il ne le devient pas parce qu'une voix humaine simplement y résonne, il ne devient humain que quand il est un objet de discours »¹¹.

Il ne sera jamais facile pour nous, Juifs d'après le génocide, de faire sortir le monde de l'inhumanité où l'a plongé la Shoah. Mais pour tenter de le faire, il faut que notre discours sur ces événements ne connaisse pas de fin. Ainsi, nous pourrions ne pas devenir inhumains pour nous-mêmes, et pour les autres. ■

1 *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, collection Quarto, 3 volumes, (1984); 1997.

2 *Les lieux de mémoire*, vol: 1 de la première édition, p. xxxiv-xxxv.

3 Paris, Plon, 1995, 522 pages.

4 Cette question est entièrement documentée dans le livre de Tom Segev, *Le septième million. Les Israéliens et le génocide*, Liana Lévi, Paris, 1993.

5 Voir *Le Nouvel Observateur* du 3-9 août 1995. De Henry Rousso, il faut lire : *Les années noires : vivre sous l'occupation*, Gallimard, 1992 ; *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Seuil, 2ème éd., 1990 ; Henry Rousso et Eric Conan : *Vichy, un passé qui ne passe pas*, nouvelle édition, Gallimard, 1996.

6 Voir la lettre de refus envoyée par Robert Jackson à Chaïm Weizman qui avait demandé à comparaître en qualité de témoin juif, dans Léon Poliakov, *Le procès de Jérusalem*, Paris, 1963, p. 377-78. Ce sont les attendus du refus qui sont particulièrement révélateurs.

7 « La République et ses héros : le gaullisme pendant et après la guerre », dans *Esprit*, janvier 1994, p. 64-83.

8 Sur l'inanité de l'accusation, voir le superbe livre de Pierre Vidal-Naquet, *Le Trait empoisonné, réflexions sur l'affaire Jean Moulin*, Paris, La Découverte, coll. « Essais », 1993.

9 Paul Thibaud, art. cit., p. 64-65.

10 Paul Thibaud, art. cit., p. 66.

11 Hannah Arendt, *Men in Dark Times*, Londres & New York, Harcourt Brace, 1968, p. 24.